



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1469-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1438-14 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1332-10 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES MODALITÉS RELATIVES AU VERSEMENT DES SOMMES PRÉVUES

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, greffière, conformément aux dispositions de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), qu'un projet de règlement numéro 1469-15 modifiant le règlement numéro 1438-14 concernant le traitement des élus municipaux et remplaçant le règlement numéro 1332-10 et ses amendements afin de modifier les modalités relatives au versement des sommes prévues a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2015, en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la Loi.

Ledit projet de règlement se lit comme suit :

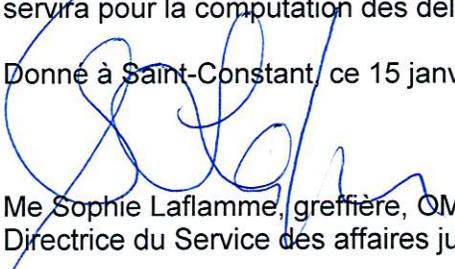
«L'article 5 du règlement numéro 1438-14 concernant le traitement des élus municipaux et remplaçant le règlement numéro 1332-10 et ses amendements est remplacé par le texte suivant :

"5. La rémunération de base et la rémunération additionnelle, le cas échéant, ainsi que les allocations de dépenses ci-dessous mentionnées sont payables le jeudi à chaque deux (2) semaines." »

Ce projet de règlement sera présenté pour adoption à la séance ordinaire du Conseil qui aura lieu à la salle du Conseil, au 147, rue Saint-Pierre à Saint-Constant, le mardi 10 mars 2015 à 19h30 et il est déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.ville.saint-constant.qc.ca/> . Seule la date de publication dans le journal servira pour la computation des délais prévus par la Loi.

Donné à Saint-Constant, ce 15 janvier 2015.


Me Sophie Laflamme, greffière, OMA, DGA
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe